Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Enquête sur la Loi sur les mesures d'urgence: Révélations et prises de position au cours de la première semaine

Par Omid Ghoreishi
Mondialisation.ca, 22 octobre 2022
The Epoch Times

Région : Le Canada
Thème: Droits humains et État policier, Loi et Justice
Analyses: COVID-19

Depuis son lancement le 13 octobre, l'enquête publique sur l'utilisation par le gouvernement fédéral de la Loi sur les mesures d'urgence a livré quelques surprises et révélations alors que des témoins prennent la parole et que des documents internes du gouvernement sont publiés.

Parmi les révélations figurent des discussions en coulisses entre les différents niveaux de gouvernement et de renseignement sur les préparatifs de l'arrivée du convoi à Ottawa, ainsi que des évaluations des agences de sécurité et des contradictions avec ce que les responsables gouvernementaux avaient dit.

En date du 19 octobre, l'enquête a entendu des témoignages de représentants de certains résidents et entreprises d'Ottawa exprimant des inquiétudes au sujet de la manifestation du convoi, qui a commencé le 29 janvier, ainsi que de représentants, de conseillers et du maire de la Ville d'Ottawa, et d'un représentant de l'Ontario. Officier de la police provinciale. Les témoignages des manifestants du convoi, des forces de police et des représentants des différents niveaux de gouvernement, y compris le Premier ministre et les hauts responsables du cabinet, auront lieu dans les prochains jours.

Allégations d'influence étrangère

Un briefing du 6 février déposé à la Commission d'urgence de l'ordre public le 18 octobre montre que le directeur de l'agence d'espionnage du Canada avait déclaré qu'il n'y avait aucune implication étrangère dans la manifestation du Freedom Convoy, contrairement à ce que le Premier ministre Justin Trudeau et d'autres ministres ont déclaré. à cette époque et plus tard.

« Il [n'y a] aucun acteur étranger identifié à ce stade pour soutenir ou financer ce convoi », a déclaré le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), David Vigneault, lors de son exposé lors d'une téléconférence avec de hauts responsables à différents niveaux de gouvernement.

À la Chambre des communes le 17 février, Trudeau a allégué que la manifestation était financée par l'étranger.

« Ces blocages illégaux sont fortement soutenus par des individus aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Nous constatons qu'environ la moitié du financement qui afflue aux barricadeurs ici provient des États-Unis », a-t-il déclaré.

Le ministre de la Sécurité publique Marco Mendicino, la vice-première ministre et ministre des Finances Chrystia Freeland, le ministre de la Justice et procureur général du Canada David Lametti et le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et le ministre de la Protection civile Bill Blair soutiennent le premier ministre du Canada Justin Trudeau alors qu'il annonce que la Loi sur les mesures d'urgence sera invoquée pour faire face aux manifestations du Freedom Convoy, à Ottawa, le 14 février 2022. (Hailey Sani/Domaine public)

Le ministre de la Sécurité publique, Marco Mendicino, a fait des commentaires similaires.

« Nous devons tous être saisis du paysage tel qu'il existe autour de l'ingérence étrangère et de tous les fonds qui pourraient être utilisés pour porter atteinte à la sécurité publique », a déclaré Mendicino à la Chambre le 8 février.

La manifestation du convoi a été lancée par des camionneurs opposés aux mandats de vaccination COVID-19 du gouvernement fédéral pour les voyages transfrontaliers. Alors que de grands convois de camions traversaient le pays pour converger vers Ottawa le 29 janvier, d'autres manifestants opposés aux différents mandats et restrictions pandémiques se sont joints au mouvement.

Et alors que les manifestants installaient leur campement et organisaient des rassemblements à Ottawa, d'autres convois de protestations et de blocus ont éclaté dans différentes parties du pays et aux passages frontaliers, y compris au passage du pont Ambassador à Windsor, en Ontario, qui représente le transport de millions de personnes. dollars en marchandises entre le Canada et les États-Unis chaque jour.

Tout au long de la manifestation à Ottawa, Trudeau a refusé de rencontrer les manifestants ou d'envoyer des représentants pour leur parler.

Il a invoqué la Loi sur les mesures d'urgence le 14 février et, après que les manifestations ont été éliminées d'Ottawa, l'a révoquée le 23 février.

« L'absence de crimes violents était choquante »

Une tournure surprenante des événements est survenue le jour de l'ouverture de l'enquête, lorsqu'un avocat représentant la Police provinciale de l'Ontario (OPP) a déclaré que la police ne pensait pas que des mesures d'urgence provinciales ou fédérales étaient nécessaires pour éliminer les manifestations. Cette déclaration est intervenue malgré l'approbation par le gouvernement de l'Ontario de l'utilisation par le gouvernement fédéral de la Loi sur les mesures d'urgence.

Surint. Pat Morris, chef du Bureau du renseignement des opérations provinciales de l'OPP, qui a pris la parole le 19 octobre, a expliqué comment la police provinciale avait participé à la collecte de renseignements sur le convoi avant et après son arrivée à Ottawa.

«La Police provinciale de l'Ontario, avec la permission du Service de police d'Ottawa, a été engagée sur le terrain dans une capacité secrète pour recueillir des informations sur toutes les choses qui nous intéresseraient, en termes d'humeur, de teneur, de plans, etc. , » il a dit.

Morris a déclaré qu'il n'y avait aucun renseignement indiquant que « ces individus seraient armés », ajoutant : « Il y a eu beaucoup d'hyperboles à ce sujet ».

Il a déclaré que la force n'avait trouvé aucune « renseignement de menaces » crédible et a noté que la police avait évalué l'exactitude de ses premiers renseignements à cet effet en examinant les arrestations et les accusations lors des manifestations.

« L'absence de crimes violents était choquante. … Même les arrestations et les accusations, compte tenu de tout cela dans sa totalité – je pense qu'il y a eu 10 accusations de crimes violents, dont six contre des policiers », a-t-il déclaré.

Pat Morris de la Police provinciale de l'Ontario attend de comparaître comme témoin à la Commission d'urgence de l'ordre public à Ottawa le 19 octobre 2022. (La Presse canadienne/Sean Kilpatrick)

Brendan Miller, l'un des avocats de Freedom Corp., a passé en revue les définitions

juridiques des « menaces à la sécurité du Canada » qui justifieraient l'invocation de la loi, et a demandé à Morris s'il voyait des preuves pertinentes qui répondraient à ces définitions.

Morris a répondu qu'il n'avait vu aucune preuve d'espionnage ou de sabotage, ni aucune preuve d'activités d'influence étrangère.

« J'ai vu des comptes rendus dans les médias [d'allégations d'influence étrangère], oui. Je n'ai vu aucune information recueillie ou renseignement produit à cet égard… pour étayer cela », a-t-il déclaré.

Il a également déclaré avoir vu des « rhétoriques en ligne » et des « affirmations » de menace de recours à la violence grave, mais qu'il n'était au courant d'aucune « renseignement produit qui étayerait les inquiétudes à cet égard ».

Morris a ajouté que la branche du renseignement de la Police provinciale de l'Ontario avait recueilli des informations sur des « tentatives présumées » de vandalisme contre des biens, comme des incendies criminels, mais « avions-nous des renseignements crédibles indiquant que cela se produirait ? Non », a-t-il dit.

Conflit entre gouvernements

Les documents déposés lors de l'enquête montrent des luttes intestines et des accusations dans les coulisses entre les différents niveaux de gouvernement tout en travaillant pour faire face à la manifestation.

Une transcription d'un appel du 8 février entre Trudeau et le maire d'Ottawa, Jim Watson, montre que Trudeau a déclaré que le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, se dérobait à ses responsabilités en éliminant les manifestations pour des raisons politiques.

« Doug Ford (sic) s'est caché de sa responsabilité pour des raisons politiques comme vous l'avez souligné, et il est important que nous ne les laissions pas s'en éloigner, et nous avons l'intention de vous soutenir à ce sujet », a déclaré Trudeau à Watson, selon à la transcription.

«Ce serait bien si nous avions quelque chose de ferme avec le gouvernement fédéral pour leur faire honte. Ford n'a même pas fait l'effort de venir voir ce qui se passe », a répondu Watson. Il a déclaré à la commission le 18 octobre que la ville avait besoin de plus de policiers, et après avoir exercé des pressions sur la province, ils ont finalement obtenu plus d'officiers.

Un appel du 6 février entre différents représentants des trois niveaux de gouvernement montre également une partie de la tension dans les coulisses à ce moment-là.

« La province se tournerait-elle vers le gouvernement fédéral si cette manifestation se déroulait à l'extérieur de la ville d'Ottawa (par exemple, se produisait dans d'autres endroits comme Kingston)? le résumé de l'appel cite le conseiller à la sécurité nationale de Trudeau, Jody Thomas.

Le maire d'Ottawa, Jim Watson, témoigne devant la Commission d'urgence de l'ordre public à Ottawa le 18 octobre 2022. (La Presse canadienne/Adrian Wyld)

Mario Di Tommaso, sous-solliciteur général de l'Ontario, a répondu : « Il s'agit d'un mouvement de protestation et de campement contre le mandat fédéral des camions. Ils sont venus à Ottawa de partout au pays dans ce but.

Les documents ont été rendus publics un jour après que Ford ait réitéré son soutien à l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence, affirmant qu'il se tenait « côte à côte » avec Trudeau en mouvement.

L'Ontario faisait partie de la minorité de provinces qui appuyaient la mesure. L'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard se sont tous opposés à l'invocation de la loi ou ont dit qu'elle n'était pas nécessaire.

Trudeau a déclaré aux journalistes le 19 octobre qu'il y avait eu des moments pendant la manifestation du convoi où les différents niveaux de gouvernement ne travaillaient pas ensemble aussi bien qu'ils le pouvaient, mais il a dit qu'ils se sont finalement réunis pour mettre fin à la manifestation.

Protestation prolongée

La commission a également appris que les responsables de la ville et la police d'Ottawa avaient été avertis avant l'arrivée des camions dans la capitale nationale fin janvier que les manifestants avaient l'intention de rester pendant une période prolongée.

Fin janvier, le président de l'Association des hôtels d'Ottawa-Gatineau avait dit au bureau du maire que quelqu'un du «Canada United Truckers Convoy» avait demandé de réserver des chambres d'hôtel pour au moins 30 jours.

Morris de l'OPP a également déclaré dans son témoignage que le 20 janvier, la police provinciale croyait que les protestations du convoi seraient « un événement à long terme », et ils ont partagé cette information avec d'autres forces de police. Mais il dit que le chef du Service de police d'Ottawa (SPO) de l'époque, Peter Sloly, «n'était pas satisfait» des

séances d'information sur le renseignement de la Police provinciale de l'Ontario.

Sloly témoignera devant la commission dans les prochains jours.

Peter Sloly, alors chef de la police d'Ottawa, prend la parole lors d'une conférence de presse à Ottawa, le 4 février 2022. (Justin Tang/La Presse canadienne)

David Migicovsky, un avocat représentant l'OPS, a déclaré le jour de l'ouverture de l'enquête que l'OPS est généralement prêt à faire face à divers types de manifestations, mais pas à l'étendue de la manifestation du convoi.

« Ce que vous entendrez, c'est que cette manifestation était unique dans l'histoire du Canada. La police a eu peu de temps pour se préparer », a-t-il déclaré.

Camions de déménagement

L'une des questions longuement discutées au cours des premiers jours de l'enquête était un accord entre les manifestants du convoi et le maire Watson pour retirer les camions des zones résidentielles.

Alors que l'objectif principal de l'enquête est de voir si le seuil élevé d'invocation de la loi sur les urgences a été atteint, Keith Wilson, un avocat représentant les organisateurs du Freedom Convoy qui a négocié l'accord avec la ville, dit qu'il est important d'examiner ce que l'accord de déplacer les camions auraient accompli s'il avait été exécuté.

« Le samedi [fév. 12] nous avions l'affaire, le dimanche nous étions à la réunion logistique, le lundi nous déplacions les camions. Le Premier ministre aurait simplement dû dire, d'accord, voyons comment cela se passe [avant de déclarer une urgence publique] », a déclaré Wilson à Epoch Times, notant que d'autres manifestations telles que le blocus du passage frontalier du pont Ambassador avaient été levées sans le recours à la Loi sur les mesures d'urgence.

Wilson a déclaré que les organisateurs du Freedom Convoy prévoyaient de déplacer tous les véhicules hors des zones résidentielles sur la rue Wellington en face des édifices du Parlement d'ici le 16 février, conformément à leur accord avec la ville.

Les clients de Wilsons n'ont pas encore témoigné à l'enquête.

Les responsables de la ville qui ont témoigné, y compris Watson, ont déclaré qu'ils considéraient cet accord comme un soulagement partiel, et non comme un remède complet – qui aurait été la suppression totale du campement – mais ont reconnu que ceux du côté des manifestants avaient respecté l'accord, se déplaçant 40 grosses plates-formes et autres véhicules et nettoyer certaines des rues résidentielles.

Mais il est apparu au cours de la procédure que ce qui a empêché les organisateurs du convoi de mener à bien leur plan était le Service de protection parlementaire, qui assure la sécurité au sein de la Cité parlementaire.

La nourriture et les produits de première nécessité donnés aux camionneurs sont laissés à côté des camions garés devant la Colline du Parlement à Ottawa le 6 février 2022. (Noé Chartier/The Epoch Times)

« Le [service de sécurité] a exprimé sa préoccupation concernant la transformation de Wellington en un parking de plus de 200 camions », a déclaré le directeur municipal d'Ottawa, Steve Kanellakos, dans un résumé d'une entrevue présentée à la commission.

Lors de son témoignage, Watson a déclaré qu'il n'avait pas demandé au gouvernement fédéral d'invoquer la Loi sur les mesures d'urgence, mais qu'il avait salué la mesure après son adoption. Il a déclaré le 18 octobre que ce qu'il trouvait le plus utile dans la loi était la capacité d'obliger les entreprises de remorquage à dégager les véhicules de protestation.

«C'est bien pour quelqu'un de l'Ouest ou de l'Est de dire que c'était exagéré. Non, nous avions besoin de cet acte », a déclaré Watson.

Lignes de bataille

Des lignes de bataille ont été tracées le jour de l'ouverture de l'enquête le 13 octobre alors que différentes entités ont fait leurs remarques liminaires.

Robert MacKinnon, avocat général du ministère de la Justice qui représente le gouvernement fédéral à la commission, a déclaré dans ses remarques que les protestations du convoi présentaient une « situation critique sans précédent » pour le pays et qu'il apparaîtra que l'invocation de la loi était nécessaire.

« Les preuves montreront que l'invocation de la loi sur les mesures d'urgence était une décision raisonnable et nécessaire, compte tenu de l'escalade des circonstances volatiles et urgentes à travers le pays », a-t-il déclaré.

Les avocats des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont exprimé leur vive opposition à l'invocation de la loi et ont déclaré qu'ils n'avaient été informés de l'intention du gouvernement fédéral d'invoquer la loi que quelques heures avant son adoption le 14 février.

Des témoins arrivent à l'audience de la Commission d'urgence sur l'ordre public à Ottawa le 14 octobre 2022. (La Presse canadienne/Adrian Wyld)

Mandy England, une avocate représentant le gouvernement de l'Alberta, a déclaré que la province souhaitait participer à l'enquête pour montrer que l'Alberta était en mesure de lever le blocus à la frontière de Coutts sans recourir à la loi, et de tenir le gouvernement fédéral responsable. pour invoquer la mesure.

Suite au témoignage de responsables de la ville, l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC), qui participe également à la commission, a déclaré le 18 octobre que le témoignage des responsables n'a pas montré pourquoi les pouvoirs de police ordinaires n'étaient pas suffisants pour faire face à la protestation de convoi, ou pourquoi une urgence nationale était nécessaire.

« Nous nous concentrons sur la question étroite de savoir si les actions du gouvernement fédéral étaient légales ou constitutionnelles. Sur la base des témoignages les plus récents, notre évaluation selon laquelle le gouvernement a agi illégalement et de manière inconstitutionnelle n'a pas changé », a déclaré Cara Zwibel, directrice des libertés fondamentales de l'ACLC, dans un communiqué.

La Commission d'urgence de l'ordre public à Ottawa doit entendre des témoignages quotidiens jusqu'au 25 novembre, après quoi elle entrera dans une deuxième phase axée sur la politique, avant que le commissaire Paul Rouleau ne soumette son rapport au Parlement d'ici le 20 février 2023.

Omid Ghoreishi

Noé Chartier et La Presse canadienne ont contribué à ce rapport.

Omid Ghoreishi *est un journaliste d'Epoch Times basé à Toronto.*

La source originale de cet article est The Epoch Times
Copyright © Omid Ghoreishi, The Epoch Times, 2022

Articles Par : Omid Ghoreishi

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca